

A

AGENDA 21 DU PAYS D'AUGE

économie
environnement
individu



é d i t

Les 10 premières années du 21^{ème} siècle auront permis à chacun d'entre nous de prendre conscience de la nécessité de concilier développement économique, social et respect de l'environnement, en plaçant l'individu au cœur de nos préoccupations.

C'est précisément l'objectif de cet Agenda 21 qui a été élaboré, au terme d'un an et demi de travail, sur la base d'un diagnostic de territoire partagé. A travers quelques objectifs simples mais ambitieux et un plan d'action évaluable et réaliste, cette démarche vise un développement durable et harmonieux du Pays d'Auge, pour le bien-être des générations présentes et futures.

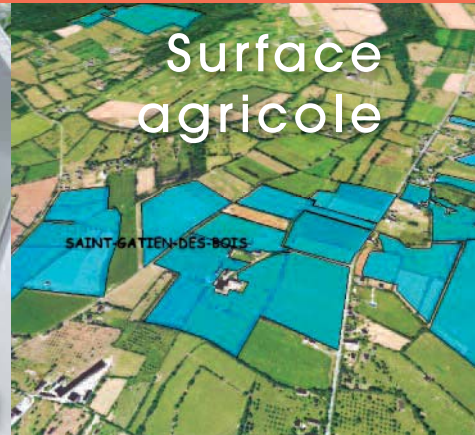
Cela passe, par exemple, par la sauvegarde de nos capacités de production agricole et de meilleurs débouchés pour nos produits du terroir.

Cela passe aussi par l'opportunité des nouvelles technologies pour développer le télétravail et les téléservices, mais encore par l'amélioration de l'offre de santé, la valorisation du patrimoine...

Cette initiative aboutira à des actions tangibles tout en offrant à chacun l'opportunité de participer à l'élaboration de l'avenir de notre territoire pour un Pays d'Auge à la fois solidaire, responsable et innovant.



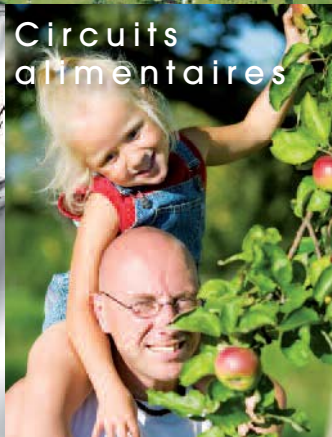
Télétravail



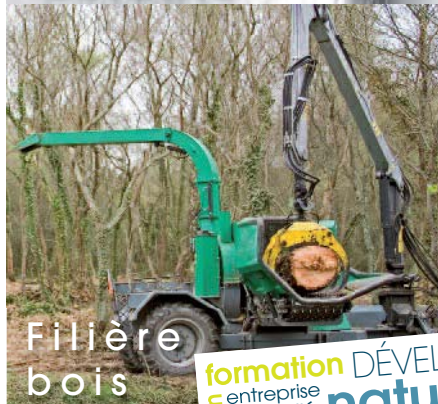
Surface agricole



Développement durable



Circuits alimentaires



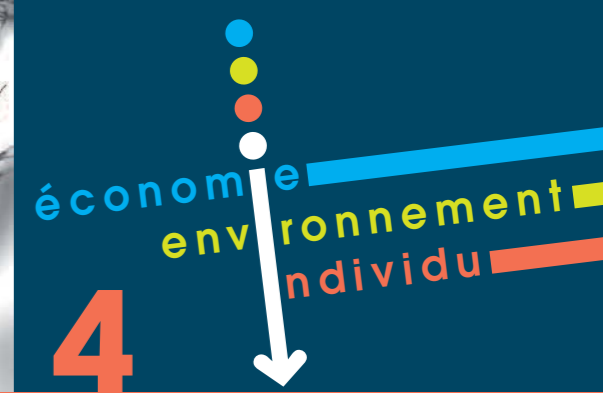
Filière bois



Patrimoine bâti

formation entreprise collectivités
nature économie DURABLE
Avenir eau agriculture expérimentation
sensibilisation terre environnement investissement
énergie renouvelable

AGENDA 21 DU PAYS D'AUGE (2010-2015)



Innover en s'appuyant sur les atouts du pays d'Auge

1. Développer le télétravail et les téléservices

En France, le télétravail ne représente que 7 % des effectifs salariés contre 25 % dans certains pays européens. Territoire pionnier dans le numérique, le Pays d'Auge a, du fait de son attractivité résidentielle, une carte extraordinaire à jouer dans ce domaine.

2. Lutter contre la diminution de la surface agricole utile

Les milieux naturels et les paysages augerons constituent des atouts majeurs pour le territoire. Ils sont menacés par les effets conjugués d'un développement parfois mal maîtrisé, du mitage résidentiel et de l'évolution des pratiques agricoles.

3. Développer les circuits alimentaires de proximité

La production augeronne (produits laitiers et cidricoles, viande bovine...) peut et doit tirer un meilleur parti de la demande locale, des résidents secondaires, des touristes.

4. Sensibiliser les acteurs locaux au développement durable

Une prise de conscience collective des enjeux liés au développement durable est nécessaire. Elle passe par la sensibilisation des responsables locaux.

5. Promouvoir le Pays d'Auge, terre d'histoire et d'avenir

Bien que doté d'atouts et de richesses indiscutables, le Pays d'Auge souffre d'un déficit d'image au niveau national, mais aussi auprès des augerons eux-mêmes.

Porter des projets structurants avec les collectivités

6. Développer une filière bois-énergie

Le bois est une énergie renouvelable particulièrement crédible. La valorisation de nos 18 000 hectares de ressource forestière et des haies du bocage sont susceptibles d'améliorer l'équilibre énergétique du territoire.

7. Rénover le patrimoine bâti traditionnel

Le Pays d'Auge compte 344 monuments historiques, auxquels s'ajoutent d'innombrables autres édifices, que chaque augeron souhaite transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures.

8. Développer les sentiers de randonnée

L'offre d'un tourisme rural à l'année ne peut que compléter parfaitement le tourisme balnéaire et culturel existant. Elle permet, en outre, de mieux répartir les retombées économiques du tourisme sur l'ensemble du Pays.

9. Consolider et pérenniser l'offre de santé

Le Pays d'Auge entend développer une politique volontariste face au double enjeu de la juste répartition de l'offre de soin sur son territoire et du remplacement des professionnels de santé partant à la retraite.

10. Renforcer et promouvoir l'offre touristique

Accessible, attractif et doté d'une capacité d'accueil importante et de qualité, le Pays d'Auge souhaite s'organiser pour tirer un meilleur profit pour son arrière-pays, de l'extraordinaire fréquentation de son littoral.

Conduire les dispositifs valorisant notre identité et notre cadre de vie

11. Pôle d'Excellence Rurale "lait, viande, pomme : le Pays d'Auge par excellence"

Cette action se concrétise par la modernisation des pratiques et des équipements (vente directe, agritourisme...), une qualification de la production (AOC, agriculture biologique) et le respect de l'environnement et des paysages.

12. Pôle d'Excellence Rurale "Métiers d'art et patrimoine : transmission des savoir-faire"

La conservation de notre formidable patrimoine stimule la filière des métiers d'art. Il s'agit d'encourager la qualification et le travail en réseau des professionnels et la transmission de ces savoir-faire.

13. Leader "Maîtrise de l'énergie"

Ce dispositif européen permet aux porteurs de projets (agriculteurs, micro entreprises, tourisme, collectivités) d'accéder à des aides techniques et financières pour les actions en faveur de l'efficacité énergétique.

14. Label "Pays d'art et d'histoire"

Le label Pays d'art et d'histoire, obtenu en 1999, se traduit par de multiples actions favorisant la découverte, par le plus grand nombre, du patrimoine et de l'architecture du Pays d'Auge (animations enfants, coordination des acteurs...).

15. Etude "Haut-débit NTIC"

Elle vise à prolonger les efforts entrepris depuis une dizaine d'années pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle du Pays d'Auge par un accès performant et équitable aux TIC (Internet haut débit, TNT, téléphonie mobile).

Animer le territoire et décider de son avenir

16. Conforter l'existence et le rôle du Pays

Le Pays a pour vocation d'organiser le financement des projets, de les conduire, d'accompagner les communautés de communes dans leurs démarches, de promouvoir l'image du Pays d'Auge et d'offrir aux Augerons un espace de réflexion.

17. Renforcer la gouvernance du Pays

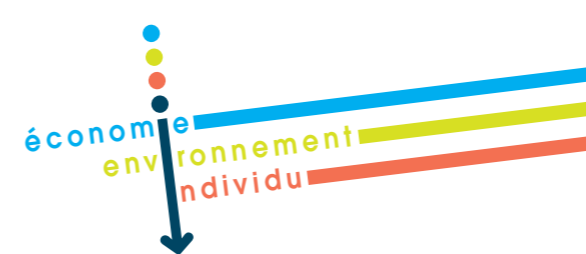
L'élaboration de l'Agenda 21 a révélé la pertinence de se projeter à l'échelle du Pays, tout en s'appuyant plus encore sur la participation des CDC, des communes et de leurs habitants.

18. Anticiper les opportunités de l'estuaire de la Seine et du Grand Paris

Notre territoire doit à la fois prendre la mesure du formidable potentiel de ces réalisations et peser dans les décisions prises en matière d'infrastructures et d'orientations économiques.

19. Suivre et évaluer l'Agenda 21

Cette démarche, qui associe une centaine d'acteurs augerons, devra s'adapter en continu pour une meilleure efficacité et faire l'objet d'une évaluation pour le renouvellement de sa reconnaissance par l'État.



Développer le télétravail et les téléservices

- Création de télécentres équipés d'Internet très haut débit et dimensionnés selon les besoins recensés sur les territoires.
- Création d'espaces de télérencontres offrant des services de haute qualité aux entreprises et aux collectivités du Pays d'Auge.
- Mise en place d'un réseau du Numérique en Pays d'Auge (Télécentres, Espaces Publics Numériques, Médiathèques...)
- Développement d'actions en lien avec ces nouveaux services (téléformations, visioconférences...).



Lutter contre la diminution de la surface agricole utile

- Création d'un observatoire du changement d'usage des terres au départ agricoles, afin de limiter ces transformations en les contrôlant.
- Valorisation de l'espace non agricole disponible (friches, habitat abandonné ou insalubre) pour l'habitat ou l'activité.
- Maîtrise du foncier urbanisable par les communes avec la promotion de nouvelles formes d'urbanisme et d'urbanisation.



Développer les circuits alimentaires de proximité

- Aménagement de cuisines scolaires de proximité.
- Création de magasins de vente de produits alimentaires locaux y compris les produits de la pêche locale.
- Création d'un point de vente directe de viande bovine normande.
- Aménagement d'un point de vente et amélioration des structures d'accueil des clients.
- Création d'une fromagerie AOC fermière, etc.

Sensibiliser les acteurs locaux au développement durable

- Information des communautés de communes de ce qui existe déjà au niveau du Pays.
- Organisation de formations thématiques précises (énergie, assainissement, biodiversité) systématiquement connectées avec la mise en œuvre de projets concrets (pas de projets nouveaux sans modules de formation au profit des élus et techniciens).

Promouvoir le Pays d'Auge, terre d'histoire et d'avenir

- Définition d'une stratégie de communication pour les médias locaux, régionaux et nationaux.
- Construction d'une image respectueuse de l'histoire du Pays et de ses caractéristiques fondamentales mais tournée résolument vers l'avenir.
- Réflexion sur l'habitat en Pays d'Auge au 21^{ème} siècle par le lancement d'un concours d'architecture.
- Participation des habitants pour l'illustration et l'appropriation de l'image du Pays d'Auge avec tous ses éléments de notoriété qui ne lui sont pas toujours associés (Côte Fleurie, par exemple).
- Messages autour du bien vivre en Pays d'Auge, en lien avec le patrimoine naturel et culturel.



Développer une filière bois-énergie

- Communication et sensibilisation sur la filière bois-énergie.
- Appui au développement des projets bois-énergie.
- Soutien aux investissements en lien avec la filière bois-énergie (Plateforme de stockage, matériel agricole, chaudières bois)



AGENDA 21



Un Agenda 21, c'est quoi ?

“Agenda” = littéralement en latin : “ce qui doit être fait” ; 21 “pour le 21^{ème} siècle” : autrement dit : “plan d’action pour le 21^{ème} siècle”.

L’Agenda 21 est un plan d’action mené à l’échelle d’un territoire en faveur du développement durable. Initiée lors du Sommet de la terre de Rio en 1992, la démarche qui illustre le “penser global / agir local” a été reprise par plus de 10 000 communautés dans le monde dont plus de 700 en France.

Qui peut porter un agenda 21 ?

Toute collectivité qui veut agir à son niveau en faveur d’un développement plus durable, conciliant le respect de l’environnement, le bien-être des individus et le développement économique. L’échelle d’un pays, tel que le Pays d’Auge, apparaît tout à fait opportune du fait de sa cohérence et de sa proximité avec les attentes de la population, au travers des communautés de communes qui le composent.

Quelle est la finalité d’un Agenda 21 local ?

Il replace l’homme au centre de nos préoccupations dans sa responsabilité et sa solidarité envers les générations futures.

Il nous permet de regarder autrement notre territoire, ses faiblesses et les défis auxquels il est confronté.

Il permet aux collectivités territoriales d’agir localement sur les grands enjeux que sont le réchauffement climatique, la gestion des ressources pour un développement responsable, ou encore l’égalité dans l’accès aux services.

Quel enjeu pour le Pays d’Auge ?

- Prendre conscience de l’impact de nos activités
- Projeter notre territoire tout au long du 21^{ème} siècle
- Fixer des objectifs réalistes et conformes aux besoins du Pays d’Auge
- Accompagner les acteurs locaux dans leurs projets
- Renforcer le rôle de Pays d’Auge Expansion dans l’animation du territoire et la coordination des actions

PAYS D’AUGE EXPANSION

CCI du Pays d’Auge - 100, avenue Guillaume le Conquérant - BP 87195 14107 LISIEUX CEDEX
 Tél. 02 31 14 10 88 - Fax 02 31 62 94 33 - pae@pays-auge.fr - Site Internet: <http://www.pays-auge.fr/>

